L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, DIMANCHE MATIN, 28 JUILLET 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

BOUR & LIMET, IMPRIMEURS - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $12; par semestre, $6; par trimestre, $4. Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION SEMI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi.

Par an, $5; par semestre, $3.

PRIX D'ANNONCES.

Les annonces ordinaires, placées à tour de rôle dans les diverses pages du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces de la page éditoriale paieront $1 50 le carré chaque insertion.

Les annonces par intervalles, paieront comme annonces nouvelles chaque insertion.

Les annonces, dans la page éditoriale, paieront $0 30 par ligne.

Les personnes régulièrement et souvent des annonces auront prix indiqués ci-dessus pour les annonces [illegible], tel escompte qu'il sera convenu avec elles; moyennant ces, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les annonces d'affaires paieront 20 cents nets la ligne chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront six fois.

Les comptes d'annonces seront régulièrement de annonce leur envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:

DIMANCHE, 28 JUILLET.

☞ Pour ce des navires et steamboats arrivés dans port, ainsi que les expéditions en douane à la page anglaise.

VENTES ENCAN DE DEMAIN, LUNDI.

Pour les détails l'heure, voir aux annonces.

Par le Shérif, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs royale — Un terrain situé au faubourg Washington le Troisième District, face à la rue Lesseps, —, à 10 heures, à son entrepôt, rue Jefferson. Ursule, ainsi que le fonds et l'installation d'une phar. transportés de la rue Baronne au dit endroit.

Par Forstall &, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—200 actions de la Banque de l'Union, 30 actions de la presse à vapeur de la Levée.

Par H. [illegible], au No 38 de la rue de Chartres—Marchandises et lingerie.

Par A. Feiber, magasin rue de Chartres — Marchandises sèches, habillements, chaussures, chapeaux, &c., &c.

☞ Achetez confiseries et chocolats chez M. Krafurpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION!

☞ Le Shérif vendra, demain, aux ventes ci après, savoir:

A 10 heures, à son entrepôt, No 28 rue Jefferson, Deuxième et le fonds et l'installation d'une pharmacie et étude.

A midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, [illegible]: Un terrain situé au faubourg Washington, troisième District, faisant face à la rue Lesseps. Voir annonces.

Livre progresse.

Nous verrons jouer bientôt la plus grande farce politique 19e siècle. L'œuvre du Congrès marche peu qui ont été appelés à y prêter la main acquittent de leurs devoirs en serviteurs fis. De la part de beaucoup d'autres, il coopération. Les grandes hommes ont cou les petits scrupules; les consciences hardies font fléchir les consciences timides toutes notions de droit ont été renversées, épeuple, s'il y en a on, paraît être arrivé à point d'indifférence où toute opposition le ne, où tout dissentiment l'importune, et cette pensée de justice et d'indépendance condamnée par lui comme troublant illégitime son repos. Dès lors, carte blanche est dès aux révolutionnaires et ton te autorité aux officiers de l'ordre nouveau. Le vrai Président la nation est un général sans élection, et relégués dans les Etats du Sud sont des combants sans suffrage, abandonnant encore à plus petits qu'aux la force d'exécution pe dans le pouvoir absolu.

En opérant on était sûr d'arriver à de fabuleux résultats devant lesquels les officiers de l'ancien régime doivent se sentir fort mal à l'aise. Le Sud avait toujours cru ne posséder que trois millions d'esclaves; il en avait cinq mille, six millions, peut-être davantage; ce trouve du reste en faveur du régime condan. Ce régime avait certainement de bon qu'il favorisait à ce point la multiplication l'espèce humaine. On ne pourra plus dire que les propriétaires d'esclaves les faisaient mourir de faim ou de travail, car la propagation la race africaine au Sud avait dépassé toutes proportions connues. Quel leçon pour les philanthropes qui, en quatre ans de guerre lement, ont fait périr 1,300,000 nègres, si nous croyons les calculs produits par le commère général du Bureau de affranchis. On sait ce qui a péri, mais on ne savait pas ce qui restait, et ce sont aujourd'hui les bureaux d'enregistrement des votants qui nous l'apprennent. Si des fraudes colossales n'ont pas été commises dans les opérations de ces bureaux, histoire devra une réparation éclatante à ceux qui ont calomnié dont on a fait des ennemis d'hommes quand au contraire ils en étaient d'habiles éleveurs.

Ce nombre extraordinaire de noirs enregistrés est signalé pres partout dans le Sud, même dans un sol où la proportion devait être fortement de blancs, en Virginie. Nous avions toujours pensé qu'un cinquième de la population se échappait aux recensements généraux ordonnés par le Congrès du temps de l'esclavage; la ce cinquième remplacerait aujourd'hui les 300,000 qui ont péri pendant la guerre, et le mal n'en serait pas changé. Nous voyons autre chose. D'après le nombre des votants noirs enregistrés, ce n'est plus un cinquième seulement il faudrait ajouter aux recensements faisant la guerre, mais bien un quart, un tiers peut-être même la moitié. Or les fausses déclarations des planteurs, à l'époque des recensements, n'ont pu atteindre à des proportions semblables. Il faut donc admettre les fraudes colossales que les journaux ont signalées en plusieurs endroits. Nous les admettons d'autant plus que les rôles d'inscription pour les nègres portent absolument que de purs africains. Il y a eu que deux listes, celle des blancs et celle des noirs, sans liste intermédiaire, et nous sans, parce que les Radicaux l'ont confessé eux-mêmes, que tout postulant de race mixte a été distinctement enregistré sur la liste des blancs et ce qui se fait ici a dû se faire partout. Ainsi les nègres restent seuls sur leur liste sans mixture, sans alliage, et ce sont bien eux qui remplissent les listes noires des votants enrôlés dans les Etats du Sud, Etats que nous avions appeler désormais, "Provinces d'Afrique" car le régime barbaresque y domine dans un sol éclat.

Et c'est en présence d'un pareil résultat qu'un juge et un commandant de District en Virginie ont le terrible courage de vouloir encore marchander sur les conditions de capacité électorale requises pour les citoyens blancs! Cet enregistrement pourtant que laisse aucun espoir de succès à la race caucasienne, lui serait-il encore trop favorable? Voudrait-on diminuer le chiffre, et même l'anéantir tout à fait? L'un, le juge Underwood, a annoncé aux jurés qu'ils auraient bientôt à examiner une classe de procès entièrement nouvelle. Beaucoup de gens, a-t-il dit, se sont fait inscrire parmi les votants en se fondant sur les interprétations de l'avocat général. Ces interprétations étant erronées, les noms doivent disparaître.

Le juge Underwood n'a pas précisément soutenu qu'il y avait parjure, mais il a beaucoup de faux enrôlements, et le jeu devra se prononcer entre l'erreur simple et la fraude intentionnelle.

En proférant une charge semblable, le juge a prouvé qu'il connaissait mieux le deux bills primitifs de reconstruction que le bill supplémentaire. Il ne l'a peut-être pas lu encore. S'il l'eût fait, il eût vu que ce bill supplémentaire, en donnant un pouvoir discrétionnaire aux officiers d'enregistrement, a coupé court à toute poursuite et à toute procédure. Est acte dit que, dans les cinq jours précédant toute élection, lesdits officiers réviseront les listes électorales et pourront en effacer tous les noms suspects. Cette exclusion sera sans appel, seulement il devra en être fait une liste séparée, à la marge de laquelle les motifs d'exclusion seront produits.

Voila, certes, qui est expéditif à son bigieux, et quand même il y aurait possibilité d'appel, à quoi mènerait la procédure? Ainsi rétablir sur la liste des votants un nombre d'électeurs qui, intégral, ne serait pas encore suffisant pour faire la balance entre les deux races. Le pouvoir électoral est aux nègres par le nombre, et quelques noms de plus ou de moins dans l'une ou l'autre liste n'y changeraient rien. Parler en même temps de récrimination et de parjure, c'est ignoble de la part d'un juge qui n'est mis du côté de l'arbitraire.

Le commandant Schofield n'est ni plus délicat ni plus libéral. Dans l'attente d'un résultat abandonné d'avance aux nègres de la Virginie, il s'amuse encore à faire des catégories d'incapables. Et que valent ces catégories puisque le Congrès a donné aux employés du général Schofield tous les pouvoirs nécessaires pour composer à ses listes à leur façon? Il faut que le général Schofield, comme le juge Underwood, n'ait pas lu le bill de juillet, pour qu'il prenne la peine d'expliquer, de commenter et de catégoriser les premiers actes. Avec le dernier tout est dit et, nous pouvons ajouter, tout est fait. Les quelques vieilles teintes blanches qui bariolaient les deux premiers bills ont disparu dans le troisième. On n'a pas crayonné, on a estompé, et le tout s'est rembruni sous une épaisse couche de la couleur à la mode.

En lisant l'ordre législatif du général Schofield on pourrait croire qui rougissant de l'œuvre du Congrès, il a voulu en atténuer la brutalité par des classifications rationnelles; en ce cas, le général Schofield s'est trompé sur le sentiment public. On ne lui saura aucun gré de ses catégories. Etre exclu par un moyen ou être exclu par un autre, c'est toujours être exclu, et c'est toujours par l'exclusion que la reconstruction procède. Cette farce politique est arrivée à son point culminant.

Les commissaires de levée.— On disait hier soir, qu'un ordre allait paraître incessamment pour rétablir dans leurs fonctions les cinq commissaires de levée nommés par le général Sheridan à la place des deux bureaux précédents. Les membres de ce dernier Bureau sont MM. Effingham Lawrence, de Plaquemines; J. H. Oglesby, d'Orléans; J. Burnside, de l'Ascension; W. D. Smith, de Jefferson et W. L. Mc Mullen, de Caroll. Le général Sheridan ne pouvait faire de meilleures nominations et nous devons nous féliciter de leur réintégration. Seulement on ne voit pas trop ce qu'ils pourront entreprendre, vu l'état de détresse où se trouve la Trésorerie de l'Etat.

Lecture sur un plan d'Emigration.— Mercredi soir, 31 juillet, à 5 heures, M. Edwin E. Overall fera une lecture dans la salle du Lycée, sur le Honduras anglais, point du monde vers lequel paraissent vouloir se rendre beaucoup d'Américains que les lois du Congrès forcent à quitter leur pays. Cette lecture sera fort attachante car elle comprendra une description complète de la situation du pays sous tous les points de vue. Le Honduras est dans notre voisinage; la traversée est peu coûteuse, point capital dans l'état de gêne où se trouvent presque toujours la plupart des émigrants. Nous croyons donc qu'on se portera avec empressement à la lecture annoncée et que M. Overall ne soit dignement rémunéré de ses travaux et de ses peines.

Collège Commercial de Dolbear.— Des arrangements libéraux ont été pris avec tous ceux qui désirent se mettre en état d'occuper de bonnes places en employant d'une manière utile les mois si lourds de la saison d'été. Le temps est de l'argent. Ainsi, il faut que les jeunes gens le mettent à profit pour l'avenir. Un mot leur suffira s'ils sont sages. Le Collège Dolbear est situé au coin des rues Camp et Commune.

Pour la Grande Ile.—A partir de ce jour le bateau à vapeur *San Nicolas*, capitaine Harvey, ne fera plus que deux voyages par semaine. Il partira de Harvey's Landing le mercredi et le samedi, à 8 heures et demie du matin. Voir l'annonce.

Grand assortiment d'habits.—La maison Garthwaite, Lewis & Stuart, Nos 31 et 33 rue du Camp, et 271 rue du Maine à Memphis, Tennessee, a à vendre un des plus beaux stocks d'habits qu'on puisse voir au Sud. Ses vêtements d'été, très variés et très élégants, méritent l'attention des fashionables et aussi celle des personnes qui aiment l'économie, car ils se vendent à très bon marché, les prix de la maison ayant subi une nouvelle réduction.

Amers de Quinquina.—Les amers de quinquina, tonique souverain, sur préventif contre les frissons et la fièvre, sont maintenant les meilleurs en usage. On les trouvera en vente chez tous les pharmaciens.

"The Cave." — Au No. 8 de la rue Carondelet existe un établissement de consommation unique en son genre, tenu par M. Frank Herber. On y sert des lunches à toutes les heures avec toutes sortes d'excellentes liqueurs et bois sons. Un restaurant est attaché à ce "Cave."

SOUSCRIPTION

Au profit des Soldats de l'armée Impériale mexicaine.

E. M.	$1 00
M. J.	1 00
L. M.	1 00
Joseph Llulla	40 00
L'Abeille	10 00
Bernard Avegno	50 00
J. A.	1 50
C. R.	1 00
H. M.	1 00
Henry Castarède, Sec.	25 00
A. Baquié, Sec.	25 00
Star Mutual Ins. Co.	10 00
Förstall & DeLassus	10 00
J. H. Eimer & Co.	25 00
Lucien Mollo	10 00

Affaires d'Europe.

La discussion du budget supplémentaire si brillamment ouverte dans le corps législatif par le discours de L. Larrabure, que nous donnons plus loin, s'est terminée par un vote en faveur du projet de loi, de 236 voix contre 12. Le 9 M. Thiers a prononcé son discours, depuis si longtemps attendu, sur les affaires du Mexique. Inutile de dire que ce discours n'a été qu'un procès en règle de l'expédition. M. Thiers a conclu en demandant la responsabilité ministérielle. M. Granier, de Cassagnac, a défendu l'expédition; puis M. Jules Favre a pris la parole et a fait une charge à fond contre la politique du gouvernement en Amérique. M. Rouher a répondu à M. Jules Favre.

Il est toujours question dans le monde politique d'une enquête qui serait ouverte sur la partie active de l'expédition du Mexique et sur les conditions dans lesquelles se trouvaient placés à Mexico les pouvoirs civil et militaire. Un fait certain que le gouvernement se préoccupe des conditions matérielles dans lesquelles Maximilien a quitté le pouvoir et des faits que sa mort malheureuse aurait clairement révélés.

Après avoir longuement entretenu avec le maréchal Bazaine, l'empereur a eu une conversation avec MM. Rouher et de Moustier, à l'effet de se concerter avec eux sur la publication des documents qu'on avait tenus en réserve jusqu'ici et desquels il résulterait que le gouvernement a fait tout ce qu'il était possible de faire pour conjurer le triste dénoûment de l'expédition mexicaine. Ainsi l'on verrait, par les documents, qu'on a été entravé de toutes les façons par les Etats-Unis, et, d'un autre côté, que le gouvernement français a employé toutes les moyens possibles pour persuader Maximilien de revenir en Europe en même temps que l'armée française. On sait aussi maintenant que la cour de Vienne avait agi auprès de Maximilien dans le même sens: elle était allée jusqu'à lui rendre ses droits d'agnat.

Dans sa séance du 8, le conseil de la Légion d'honneur a déclaré à l'unanimité, le traître Lopez dégradé du rang qu'il occupe dans l'ordre, et le lendemain cette décision a été l'objet d'un décret impérial inséré au *Moniteur*.

Un décret rendu sur le rapport du ministre de la guerre, ordonne le déclassement ou la transformation de 98 places de guerre. Cette opération présente un double intérêt. Conduite avec activité et intelligence, elle peut rapporter à l'administration de la guerre des sommes importantes. Les terrains aliénés sont, pour quelques uns surtout, parfaitement situés. Ils entraveront le développement des villes et trouveront immédiatement des acquéreurs. A un moment où les dépenses de la guerre sont considérables, ces ressources sont d'un grand prix.

Le commerce et l'industrie y gagneront, tant par l'acquisition de terrains que par la possibilité de construire autour des places sans qu'on soit soumis aux servitudes gênantes imposées aux différentes zones militaires. Il suffit de parcourir la liste des places ainsi traitées, pour comprendre l'importance du décret. Nous y voyons les noms du Havre, de Dieppe, de Caen, de Montreuil, de Laon, de Saint-Malo, d'Angers, de Nantes, appelés à bénéficier, à divers titres, de ces avantages. Saint-Nazaire, née d'hier, et dont le développement commercial s'est accompli avec une rapidité prodigieuse, voit disparaître les entraves qu'apportaient à son accroissement les innombrables servitudes imposées par une simple batterie de côte.

La défense du pays ne perd rien à cette opération. Les petites places du Nord, de l'Est, de la frontière d'Espagne qui sont déclassées, avaient depuis longtemps cessé de faire partie de notre système de défense, absolument modifié par les conditions actuelles de la stratégie. Quant aux fortifications de nos ports de commerce, elles ont aussi changé absolument de caractère. La facilité des transports met ces ports à l'abri d'un coup de main; ce qui est à redouter, c'est un bombardement par des navires armés de canons à longue portée. Contre une pareille attaque, la défense ne comporte plus d'enceinte avec des forts détachés, — système adopté au Havre,—qui, dirigeant toutes leurs forces de résistance vers la mer, ne peuvent être à aucun titre une gêne pour l'industrie privée. Nous en voyons la preuve dans la mesure de suppression des servitudes appliquée aux forts de la Floride au Havre.

On mande de Berlin à la *Gazette rhénane* que par suite de la réorganisation de l'armée, le nombre des généraux prussiens a été augmenté. On assure que les ouvrages de fortification de Spandau vont être agrandis. Les ateliers centraux de l'artillerie qui s'y trouvent seront également augmentés et dans une proportion telle, [illegible] Trèves est fortifié à nouveau et dans de plus vastes proportions.

On écrit de Brême à la *Gazette nationale*, que l'assemblée de la bourgeoisie vient d'adopter la convention militaire conclue avec la Prusse. Le bataillon brêmois va être dissous et remplacé par un bataillon prussien.

En Russie, où la publication officielle de la nouvelle du crime des juaristes n'était pas encore parvenue, le *Journal de Saint-Pétersbourg* se refusait à croire qu'un tel forfait eût pu être commis. [illegible]

On peut juger par ce langage de l'effet qu'a produit à Saint-Pétersbourg la confirmation de l'exécution de Maximilien.

Le retour de l'empereur Alexandre dans sa capitale a été signalé par de touchantes manifestations de sympathie; le corps diplomatique a présenté au czar ses félicitations. A cette occasion, S. M. a bien voulu témoigner de sa reconnaissance pour l'accueil qu'elle a reçu pendant son séjour en France. Dans ses entretiens avec les personnes qui ont l'honneur de l'approcher, le czar a rappelé les agréables souvenirs se rattachant à son voyage, dont il n'a conservé que de bonnes impressions. L'expression de ces généreux sentiments a provoqué en France une satisfaction d'autant plus vive qu'elle semblait répondre aux démonstrations spontanées et chaleureuses qui ont suivi l'attentat du 6 juin.

Voici le texte du décret de l'empereur François Joseph que publie la *Gazette de Vienne* et que nous a signalé le télégraphe transatlantique.

"En souvenir de reconnaissance et de respect pour les éminents services rendus par mon auguste frère, feu S. M. l'empereur du Mexique, au développement de ma marine militaire dont la supériorité a été constatée par des résultats éclatants, j'ordonne que ma marine célèbre à bord de tous les bâtiments de guerre armés et à toutes les stations maritimes une messe funèbre solennelle, laquelle sera accompagnée des salves de deuil usitées, et que, durant sept semaines, le pavillon hissé au grand mât soit enveloppé de crêpe.

"FRANÇOIS-JOSEPH."

Voici le second article que le *Moniteur* a publié sur les funèbres événements de Queretaro:

"Le crime de lèse-majesté dont le Mexique vient de se rendre coupable contre la personne de l'empereur Maximilien n'est pas le premier attentat de ce genre commis dans ce malheureux pays. En moins d'un demi-siècle, depuis sa soi-disant indépendance, l'ancienne vice-royauté espagnole, si prospère, si tranquille sous le régime de la métropole, a teint trois fois son sol du sang des chefs de son gouvernement.

"En 1824, l'empereur Iturbide fut honteusement livré et fusillé à Tampico, et, en 1829, le président Guerraro, lâchement vendu, subit un sort semblable à Acapulco. Mais, quel que soit l'intérêt qui puisse s'attacher à la mémoire de ces deux personnages, rien dans leur origine, dans leur existence, n'est comparable à l'illustre victime dont l'univers entier apprendra avec horreur la funèbre destinée.

"Descendant de ce glorieux empereur Charles-Quint, sous le règne duquel Fernand Cortez et ses hardis compagnons fondèrent la monarchie mexicaine, l'empereur Maximilien, archiduc d'Autriche, ancien lieutenant de l'empereur son frère dans le royaume Lombardo-Vénitien, ce prince, élevé dans les idées modernes et dans la pratique du gouvernement, semblait désigné par la Providence pour créer dans le Nouveau-Monde un établissement digne de sa maison et des souverains qui s'étaient empressés de le reconnaître dès son avènement au trône.

"Depuis cinquante ans le Mexique était en proie à la plus affreuse anarchie, au pillage et à la guerre civile. Celui qui voulait consacrer ses efforts à pacifier le pays, à combler l'abîme des révolutions, à rétablir l'ordre et à tâcher de rendre heureuses des contrées si favorisées du ciel, ce monarque, trahi par un de ses sujets qu'il avait comblé de bienfaits, vient de tomber sous les balles des assassins.

"On ignore encore les détails du régicide du 19 juin, mais ceux de la trahison du 15 mai sont parvenus en Europe. L'empereur se trouvait depuis deux mois et demi à Queretaro, à la tête de 8,000 hommes, commandés par les généraux Miramon, Mejia, Mendez, Castillo, Avellano, le prince de Salm, son chef d'état major, et plusieurs officiers européens. La ville même où l'on avait reconnu que la ville n'était plus tenable, et où l'on devait tenter une vigoureuse sortie pour percer les lignes des chefs dissidents Collona et Escobedo, et se porter soit sur Mexico, soit vers la côte du golfe, un homme nous n'osons pas dire un colonel, à qui était confiée la garde du couvent fortifié de Santa Cruz, qui dominait la place, le nommé Lopez, moyennant 3,000 onces d'or, donna en silence passage à l'ennemi et désigna lui même la personne de l'empereur, surpris au milieu de son sommeil. En vain le général Miramon essaya de résister, il tomba grièvement blessé, et l'armée impériale, cernée à l'improviste par des forces supérieures, fut obligée de capituler. Nous saurons sous peu de jours de quel semblant de formes juridiques a été précédé le meurtre de l'empereur Maximilien, accompli par les ordres de Juarez.

"L'empereur Ferdinand-Maximilien, second frère de l'empereur d'Autriche François Joseph, était né à Schœnbrunn, le 6 juillet 1832, et avait épousé, le 27 juillet 1857, la princesse Charlotte, fille du roi Léopold, à peine âgée de dix-sept ans, et dont tous les cœurs partagent aujourd'hui la double infortune. Deux fois l'archiduc avait été l'hôte de la France, en 1856 et en 1861, et chacun avait pu apprécier son caractère chevaleresque, son instruction solide et variée, et ses précieuses qualités.

"Après une longue et épineuse négociation habilement dirigée par le courageux et respectable M. Gutierrez de Estrada, le prince avait, le 10 avril 1864, à Miramar la couronne qui lui avait été offerte le 3 octobre 1863, au château de Miramar, par la commission envoyée auprès de lui par l'assemblée des notables réunie à Mexico, et qui lui apporta le résultat du vote des populations.

"Peu de jours après, l'empereur et l'impératrice Charlotte quittèrent Trieste sur la frégate autrichienne la *Novara*; ils débarquèrent à Vera Cruz le 24 mai et firent leur entrée dans la capitale le 12 juin 1864, au milieu des acclamations unanimes. Pendant trois ans, l'empereur Maximilien n'a cessé de s'occuper de la réorganisation de son empire, et, par de nombreux voyages, il avait acquis une connaissance exacte des besoins des provinces, et son gouvernement ne négligeait rien pour les satisfaire.

"Le 5 février dernier, l'empereur s'était mis à la tête de son armée et avait quitté Mexico pour aller à la rencontre des juaristes dans les provinces du Nord. C'est là que le crime a été consommé. Le châtiment ne se fera pas attendre sans doute, et le Mexique serait trop heureux s'il pouvait disparaître du nombre des nations indépendantes et se voir absorbé par de puissants voisins. Mais l'heure n'est point encore venue; son histoire, depuis 1810, explique son présent et son avenir. La division qui existe déjà entre les ambitieux sicaires de Juarez et ensanglanter le pays et prendre d'effroyables proportions. Tout élément du pouvoir civil sera détruit, les bandes armées dévasteront les campagnes et rançonneront les villes."

Discussion au Corps Législatif de France.— Il paraît que l'Opposition n'a pas beaucoup brillé dans la discussion du budget, car elle n'a pu réunir que 12 voix contre 236. La *Patrie* du 5 juillet juge dans l'article suivant les efforts malheureux auxquels cette opposition s'est livrée:

On n'a pas oublié peut-être qu'en décembre dernier nous demandions que l'ouverture de la session fût annoncée, afin que les débats parlementaires ne coïncidassent pas avec les préoccupations non moins sérieuses que devait exciter l'Exposition universelle.

Quelques journaux nous répondirent alors qu'il fallait au contraire que la France offrît à ses nombreux visiteurs le spectacle d'éloquentes discussions politiques et leur montrât tous les orateurs dont elle avait le droit d'être fière.

Nous nous inclinâmes devant ce désir, car il nous promettait de grands progrès de la part de l'Opposition.

Que peuvent aujourd'hui nos confrères des derniers débats de la Chambre? Trouvent-ils que l'Opposition a tenu ses promesses? Avons nous le droit d'être fiers à la pensée que nos visiteurs étrangers ont entendu samedi M. Latour du-Moulin, et mardi et mercredi MM. Picard, Jules Simon, Eugène Pelletan et Jules Favre?

On ne peut pas être, en vérité, plus tristement déçu. Jamais séances ne furent, grâce à l'Opposition, plus dépourvues d'intérêt et de grandeur; — jamais orateurs ne se trouvèrent plus mal inspirés! Qu'est devenue la verve caustique de M. Picard? Où sont les beaux jours de M. Jules Favre? Et M. Jules Simon, et M. Pelletan, ces seconds grands maîtres de la parole, pourquoi d'épais nuages viennent-ils brillante obscurcir leur étoile si brillante?

On nous dit, d'ailleurs, qu'ils se sont émus eux-mêmes de leur faiblesse inattendue. C'est cette douloureuse paralysie de leurs moyens qu'il faut attribuer et les violences de leur langage et le désordre de leurs raisonnements. Annoncés à l'avance comme chargés d'exciter l'enthousiasme des étrangers, ils tenaient à honneur de remplir le programme rédigé par leurs amis. Mais à l'un la voix n'est pas venue, à l'autre l'inspiration a fait défaut,—et c'est ainsi que nous avons eu, dans ces deux dernières séances, une véritable cacophonie politique, dont le *Moniteur*, hélas! a dû noter fidèlement la partition.

N'avons-nous pas le droit, maintenant, de déplorer l'imprudence de nos confrères? Plus généreux qu'ils ne l'eussent été avec nous, nous prenons part à leur déception et à leur douleur. Nous plaignons ces orateurs célèbres si vite déchus de leur gloire, et nous sommes prêts à attester, au besoin, que M. Jules Favre est ordinairement plus habile et M. Pelletan moins imprudent.

Il y a, toutefois, quelque chose dans l'attitude de ces honorables membres de l'Opposition qui restera sans excuse: c'est l'oubli complet, absolu, de certaine loi dont ne s'affranchissent jamais les adversaires loyaux d'un gouvernement: nous voulons dire le respect des institutions.

Non, nous ne pensions pas qu'il pût être donné à une Opposition quelconque ainsi cette voûte sacrée, avec autant de légèreté et d'abandon. Non, nous ne pouvions croire qu'il nous fût donné d'entendre de telles attaques contre les lois, l'administration et la magistrature du pays.

Est-ce là de la critique? Est-ce là du contrôle? Un député a-t-il dit: c'est de la diffamation systématique. Oui, de la diffamation, quand on dit que la propriété privée n'est pas respectée en France; quand on appelle les juges de paix des agents de la police secrète; quand on désigne la cour de cassation comme un instrument docile aux mains du pouvoir, et l'administration comme protégée par une sorte d'impunité légale!

En conscience, l'Opposition ne pouvait mieux justifier les paroles de l'empereur, affirmant que nos institutions tolèrent jusqu'à la licence. Où donc, en effet, en quel pays, de pareilles injures retentissent-elles? Sous quelles institutions de telles violences peuvent-elles se produire? Dans quel Parlement européen entend on un orateur, même assez peu sérieux que M. Picard, déclarer qu'il ne suffit pas, pour réaliser le progrès qu'il désire, de modifier le système du gouvernement, mais qu'il faut bouleverser le fond en comble?

Est-il possible de faire du haut de la tribune française un appel plus direct à la révolution? Un membre s'est écrié contre les paroles de l'empereur. Mais, si ce n'est pas là de la licence, qu'est-ce donc alors?

Ah! nous savons bien que ces orateurs n'ont pas eu le sentiment de leurs excès. L'un a retiré ses paroles et l'autre a essayé de les justifier. Nous savons bien aussi que toutes ces attaques sont tombées devant les réponses du ministre d'Etat et du garde des sceaux, et qu'il serait difficile aujourd'hui de leur emprunter un argument de quelque valeur.

Mais ce n'est pas assez que l'heureux contraste offert, mardi, par le discours de M. Rouher, dominant de toute la hauteur de son génie politique et de son incomparable puissance de parole le désordre fiévreux de ces orateurs égarés, et hier, mercredi, par les protestations de légitime indignation qu'a fait entendre M. Baroche.

Il faut plus: il faut une grande publicité, un long retentissement à ces débats, qui seront la dernière condamnation de ceux qui les ont engagés.

Qu'on lise bien en France et à l'étranger ces accusations et ces critiques. Qu'on les médite, en songeant au rôle politique qu'ont joué jadis ces censeurs impitoyables, et qu'on compare le tableau qu'ils tracent de la France impériale à la réalité qui s'offre à tous les yeux!

L'opinion publique ne s'égare pas, et nous sollicitons plus que jamais aujourd'hui son impartial jugement.

Corps Législatif.

Discussion du Budget Supplémentaire.

DISCOURS DE M. LARRABURE.

M. Larrabure—Messieurs, le projet de loi qui vous est soumis est considérable, et précédemment on vous en a proposé un autre qui demande une augmentation importante de l'effectif de notre armée et la création d'une garde mobile.

Ces deux questions se tiennent.

Je me suis demandé si les circonstances justifiaient les augmentations de dépenses et cette réorganisation de notre armée.

Quelle est notre situation? quels adversaires peut-on rencontrer? quels alliés peut-on espérer? Dans les conjonctures présentes, qu'y a-t-il à faire? Telles sont les questions que je me propose d'examiner.

Je ne nommerai pas les hommes, je parlerai des choses.

Je suis, vous le savez, grand ami de la paix. C'est elle qui assure le bien-être et la liberté des peuples. (Approbation sur plusieurs bancs.)

La guerre, au contraire, les compromet toujours. Cependant, aujourd'hui, sous la pression des circonstances actuelles, j'appuie la loi qui vous est présentée, et par le même motif, dans trois mois j'appuierai la loi sur l'armée, je m'associerai à la demande d'une augmentation considérable de nos forces, tandis qu'il y a dix sept mois je demandais une diminution de notre effectif. Est-ce une inconséquence de ma part? Non, la situation a changé.

Il y a dix sept mois, tout semblait être à la paix: les peuples se demandaient; les rapprochements dus à la facilité des communications semblaient avoir solidarisé les intérêts. Depuis, il a suffi d'une ambition impatiente pour ouvrir une ère nouvelle aux luttes violentes. (Très bien! très bien!)

J'ai dit que je ne nommerais pas les hommes (on rit); mais les événements historiques sont du domaine de la discussion, on peut les apprécier, et ceux dont je parle sont l'origine du trouble européen actuel.

Si la moralité des actions humaines est comptée pour quelque chose dans les jugements des hommes, la guerre de 1866 sera sévèrement jugée par la justice contemporaine, d'abord, et plus tard par l'histoire. Ce fut une guerre injuste faite contre une nation qui ne songeait à attaquer personne. L'agresseur a triomphé, mais, malgré le bruit de ses victoires, un écho de l'opinion publique a dû arriver jusqu'à lui et lui apprendre que toutes les sympathies sont passées du côté du vaincu.

De cet ensemble d'événements un fait saillant est sorti: la force matérielle de la Prusse a augmenté, elle tend à s'agrandir encore, et cette force est à nos frontières. Ne nous en inquiétons pas outre mesure, mais ne commettons pas la faute de rester immobiles et indifférents, car notre devoir est de maintenir nos moyens financiers et militaires au niveau d'une nation qui est notre voisine et notre rivale.

Cette raison suffirait pour justifier ces deux projets de loi qui sont connexes, dans ma pensée, mais il y en a d'autres encore.

Portons nos regards au delà de la Prusse. De tous côtés on court aux armes, cette fièvre d'armement a envahi tout et s'empare de tout le monde.

Partout on s'impose des sacrifices pour lever des soldats et forger des armes, comme si la guerre était là! (Mouvements divers.)

J'espère que cette aberration universelle aura un terme, ne serait-ce que par la lassitude des peuples, mais, en attendant, comparons notre situation passée avec l'état actuel des choses.

Autrefois, de la Méditerranée à la mer du Nord, nous avions autour de nous une série de petits Etats qui étaient des barrières suffisantes pour empêcher le choc des grandes puissances et qui étaient impuissants pour l'agression.

Cette situation était excellente. Tout a changé. Permettez moi de remonter à des faits antérieurs et connus, mais qui se relient à ceux que nous examinons.

La première faute qu'on ait commise est relative à l'Italie.

Affranchir l'Italie était une œuvre glorieuse, mais permettre son unification par la violence a été une défaillance que je déplore et dont l'intérêt de la France pourra se ressentir plus tard.

Il fallait affranchir l'Italie, mais la reconstituer ensuite en Etats distincts, selon ses traditions séculaires.

Il est facile de reconnaître que les Napolitains et les Siciliens ne seront jamais Piémontais, et que les Romains et les Toscans ne le sont guère. Nous devions délivrer l'Italie des Autrichiens, et nous devions favoriser l'établissement des petits Etats, au centre et au sud. (Mouvements divers.)

Il y a dans cette enceinte un membre distingué, autrefois italien, qui, assurément, ne me démentira pas, quand je dirai que c'était là le véritable intérêt français. C'était là la pensée qui avait prévalu à Villafranca et à Zurich.

Au lieu de cette combinaison, qui était si conforme à nos intérêts et à ceux de l'Italie, on a souffert l'unification que nous dire que ce mot. Si, en raison des antipathies locales, l'unité doit échouer, combien de discordes nous aurons déchaînées! et si au jour l'agrégation est complète, quels dangers n'aurons pas pour la France cette agglomération compacte de 25 millions d'hommes intelligents, actifs, ayant une étendue de côtes considérable et placées à nos portes!

Jusqu'à ce jour, nous avions vécu sans inquiétude de ce côté; désormais, à la moindre crise, cette frontière ou nous n'avions aucun souci, deviendra au souci grave pour nous.

Compterez-vous sur la reconnaissance de l'Italie unifiée? Allez-y et vous serez fixés. (Bruit sur divers bancs.)

J'admets la reconnaissance sincère d'une partie de la génération présente; mais ce sera l'affaire d'un jour. Nous devons voir plus loin.

Nous ne pouvons manquer de prévoyance: les nations ont des intérêts, des rivalités; elles n'ont pas de reconnaissance.

Un jour, l'Italie nous échappera parce qu'elle sentira le poids de notre puissance dont elle se sera froissée, et alors elle cherchera l'alliance d'une autre nation dont le voisinage l'humiliera moins. Deux nations l'accueilleront: la Prusse, notre voisine et notre antagoniste, et aussi, sans doute, l'Angleterre.

Je reconnais que l'Angleterre s'est noblement conduite dans une circonstance récente (Très bien! très bien!) et qu'elle a contribué grandement à maintenir la paix; mais les calculs et les prévisions de la politique ne se raisonnent pas sur un événement heureux et sur la bonne volonté des hommes qui sont au pouvoir.

Ils reposent sur la situation permanente, sur les sentiments permanents, et à ne se souvenir que de quelques circonstances contemporaines on peut pressentir que l'Angleterre n'est pas habituellement très chagrine de nous voir des embarras et des inimitiés. Soyez donc sûrs que vous serez forcés de couvrir vos frontières.

Si nous avons le bon esprit de conserver le pouvoir temporel du pape, nous conserverons pourtant encore une action sur la péninsule; mais si nous abandonnons Rome, adieu l'influence française en Italie.

De l'Italie passons à une autre puissance, à la Prusse, qui, juxtaposée à la France, est avec elle en lutte constante d'intérêts et de sentiments.

Naguère, pour une mince question, à quoi a tenu la rupture de nos rapports avec elle? Vous le savez. Tâchons donc d'être prévoyants pour l'avenir. La Prusse cherchera des alliés pour affaiblir et diviser nos forces. Il en est deux qui s'offriront à elle: l'Italie et la Russie.

L'Italie d'abord. De longtemps, la Prusse n'a rien à redouter d'elle. Si elle peut l'entraîner dans son orbite, la Prusse, placée au Nord, n'a rien à craindre de l'Italie, placée au Midi. Elles peuvent s'unir pour affaiblir la France comme elles se sont unies pour affaiblir l'Autriche.

Passons aux rapports de la Prusse et de la Russie. Leurs intérêts me paraissent d'accord pour cimenter leur alliance. Je crois que telle n'est pas l'opinion de M. le ministre d'Etat, et son autorité est si considérable qu'elle m'a fait douter de mon opinion. Mais, lorsque je n'ai plus été sous le prestige de son éloquence, je suis revenu à des idées que je crois plus justes, et voici que je l'explique.

Le 16 mars, M. le ministre d'Etat, traitant cette question d'une alliance possible entre la Russie et la Prusse, disait: "Comment! la Prusse irait s'allier à la Russie pour faciliter son arrivée sur le Pont-Euxin!" Et ici le *Moniteur* ajoute à ces paroles: "Rires." Comment! continue le ministre, la Prusse dirait à la Russie: "Je veux que vous dominiez sur le Bosphore et à Saint-Pétersbourg, et parce que j'ai grandi, il faut que vous deveniez plus grande que moi!" Et le *Moniteur* constate encore des rires. Il paraît qu'on a beaucoup ri. On aurait moins ri peut-être si on avait envisagé le fond des choses.

Pour nous, qui croyons à l'idée que M. le ministre combattait, nous ne prétons pas ce langage à la Prusse, mais nous croyons qu'elle veut s'agrandir sur le continent; que la Russie, qui a ses visées ailleurs, n'a aucun intérêt à l'en empêcher; qu'elle doit croire que la Prusse favorisera même ses projets en occupant la France au centre de l'Europe.

La Prusse ne peut non plus s'alarmer de la marche de la Russie vers Constantinople. Ses intérêts maritimes, encore peu considérables, sont sur la mer du Nord et non dans la Méditerranée. Elle a aussi un intérêt à éloigner d'elle le colosse russe et à le pousser vers l'Asie.

Ici, je vois le rôle de la France et de l'Angleterre. Elles s'offusqueront sans doute des tendances de la Russie vers Constantinople. Ce sera l'objet d'une alliance accidentelle. Je dis accidentelle, car l'Angleterre a ses intérêts loin de l'Europe, et je ne serais pas étonné qu'elle se préparât, par son esprit, à la bagarre, elle pouvait s'emparer de l'Egypte qu'elle convoite et qui est la route vers l'Inde, vers la Chine et le Japon, pays avec lesquels elle fait un grand commerce; je ne serais pas étonné que l'Angleterre fît tous ses efforts pour s'emparer du canal de Suez, ce canal dû au génie et au courage persévérant d'un Français, dont le nom sera immortel. Un Français l'aura créé et peut-être, un jour, ce sera l'Angleterre qui la possédera. *Sic vos, non vobis*. (Rumeurs.)

J'exprime des idées personnelles, et, un peu plus tôt, un peu plus tard, mes prévisions pourraient bien se réaliser. Les trouve-t-on exagérées? Tant mieux. Mais, veuillez réfléchir à la responsabilité qui nous incombe; notre mission est de prévoir et de préparer des forces pour n'être pas surpris par les événements.

J'ai indiqué nos adversaires possibles.

Où sont nos alliés? Cherchons les.

L'Espagne, grande nation qui s'isole, travaillée par un mouvement intérieur, ne compte pas dans les affaires de l'Europe. La Suisse est neutre. La Belgique est neutre. La Hollande peut, quoique relativement faible, nous être utile. C'est une amitié à cultiver; son intérêt peut lui commander de se serrer contre la France pour se défendre contre l'ambition de la Prusse. Le Danemark est bien diminué. La Suède est bien loin. La Turquie! ici, de hautes convenances m'engagent à me taire. Je dirai seulement qu'elle est notre alliée sympathique et séculaire. Mais elle a des embarras chez elle et ne peut être d'un grand secours aux autres.

Reste l'Autriche. Elle peut être une alliée utile, naturellement désignée. L'Italie seule nous divisait. Depuis que l'Autriche a cessé d'occuper l'Italie, je ne vois plus d'intérêts qui nous séparent et j'en vois beaucoup qui nous rapprochent. Mais, affaiblie par ses malheurs, livrée aux dissentions de ses nationalités diverses, pourra-t-elle nous apporter des forces sérieuses? Je ne sais. Mais c'est la seule alliée sur laquelle nous puissions compter. Tendons-lui donc la main pour l'empêcher de tomber, dans l'espoir qu'à son tour elle pourra un jour nous venir en aide.

Résumons la situation: Nous pourrions à un moment donné, être enserrés par les trois grandes puissances voisines: l'Angleterre, peu favorable à la grandeur française, la Prusse, notre antagoniste redoutable, et l'Italie, qui, si elle se consolide, sera facilement ingrate. [Interruption]

M. Ernest Picard—Le tableau est sombre.

M. Belmontet—La force des choses rendra l'Italie reconnaissante.

M. Larrabure—Sur qui devons-nous compter? Sur nous mêmes. [Très bien!] C'est pour cela que j'approuve la loi qui nous est présentée, que j'approuverai la loi de réorganisation militaire.

M. Pelletan—Et de la liberté!

M. Larrabure—Avec de telles forces, le souverain de la France sera le plus puissant des souverains de toute la terre. En effet, comparez cette armée de 800,000 hommes, jeune, forte, tirée des entrailles du pays, avec n'importe quelle autre armée, aussi nombreuse, plus nombreuse même, mais n'ayant ni son esprit ni son unité, et juges de la différence.

J'ai entendu dire que des forces moindres suffiraient, qu'au besoin on pourrait compter sur les levées en masse, ou a rappelé le grand mouvement de la Révolution. J'en suis fier, Messieurs, et je trouve que c'est le plus beau spectacle qu'une nation libre puisse offrir au monde. Mais on ne fait pas plusieurs fois, en un siècle, ces gigantesques efforts.

M. E. Pelletan—Si, toujours pour la liberté. [Bruit.]

M. le président Schneider—Ne jetez pas ce mot partout. Il est bon, mais il ne faut pas en abuser pour troubler la discussion d'une loi de finances. [Très bien! très bien!]

M. Larrabure—D'ailleurs nos ennemis étaient moins bien préparés qu'ils ne le seraient aujourd'hui. Ils étaient divisés alors; aujourd hui ils ne le seraient pas. Ne jouons pas sur cet expédient le sort du pays.

Ces masses improvisées, sans discipline militaire, tiendraient mal contre des troupes exercées, aguerries. A des forces considérables et aguerries, opposons des forces aguerries et considérables.

Jamais je ne pousserai mon pays à des guerres de conquête. Elles coûtent trop de sang, trop de larmes; elles laissent après elles trop de haines invétérées. De nos jours, la conquête par la violence serait, à mon avis, un acte criminel. Nous avons assez de territoire, assez de ressources pour rendre la France grande entre toutes les nations.

Cette pensée ne m'appartient pas; vous la trouvez imprimée dans le discours prononcé à Bordeaux en 1852.

Plusieurs membres, à la gauche du président: — L'empire, c'est la paix!

M. J. Favre—C'était une belle promesse qui n'a pas été tenue.

M. le président Schneider — Ne vous plaignez pas qu'on ait grandi le pays. (Très bien! très bien!)

M. Jules Favre — Je ne me plains pas de la grandeur du pays, mais je me plains de son appauvrissement; je me plains de ce qu'on a dépensé 3 milliards pour ne rien faire.

Voix nombreuses — Allons donc! allons donc!

M. le président Schneider — Dire: pour ne rien faire, c'est fermer les yeux à la lumière. (Très bien! très bien!)

M. Jules Favre — Ce qu'on a fait nous a mis dans une position plus mauvaise qu'auparavant.

Une voix — Le Mexique.

M. le président Schneider — Attendez! Vous parlerez du Mexique à la prochaine séance. Continuez, Monsieur Larrabure.

M. Larrabure — Avant de terminer, permettez moi, Messieurs, de manifester quelques espérances. J'espère que les armements qui se font partout ne seront qu'un vertige passager; j'espère que par le progrès de la civilisation, par les rapports internationaux, les peuples répudieront cette manie brutale de s'entretuer pour l'ambition et l'orgueil de quelques uns (Bruit). Car jamais les masses ne gagnent rien dans ces effroyables meurtreries qu'elles décrient, et qui ruinent leur bien être et leur liberté.

J'espère que les hommes qui gouvernent, s'inspirant d'une civilisation plus douce, seront désormais ménagers du sang des peuples; que les peuples eux-mêmes, prenant une part de plus en plus active à la conduite des affaires publiques.......

Sur quelques bancs — Très bien! très bien!

M. Thiers — Très bien! très bien!

M. Ernest Picard — C'est un désaveu de la politique de la majorité! (Bruit.)

M. le président Schneider — Je vous prie d'écouter l'expression de la pensée avant de la traduire. (Très bien!)

M. Larrabure — Les peuples ne permet trout plus qu'on les conduise au malheur et à la mort. Un fait actuel considérable m'a frappé et m'a fortifié dans mes espérances. Nous avons vu les peuples souverains de l'Europe accourir dans notre Paris pour contempler les splendeurs et les merveilles de l'Exposition. Auraient-ils demandé notre hospitalité avec des idées de haine et de guerre? Je ne le crois pas.

Sauf un attentat infâme que je déplore et que l'univers entier a flétri, ces manifestations sympathiques heureusement isolées (bruits divers) et regrettables. (Très bien! très bien!)

M. Glais Bizoin — Regrettables, soit; mais elles ne méritent pas la prison.

Ils auront vu la France les accueillir comme des hôtes, et ils emporteront des sentiments sympathiques pour la population française qui les a reçus avec cette vieille courtoisie qui fait partie du renom français. Peut-être ce rapprochement contribuera-t-il à ramener en Europe les jours de la conciliation et de la raison.

Jusque là, que notre première préoccupation soit d'assurer la sécurité du pays. Ne menaçons personne. Soyons prêts à faire face à tous. Quant à moi, je n'hésite pas; je voterai la loi, je voterai de même le projet de loi militaire, quand il nous sera présenté au moins en son principe. [Approbation sur un certain nombre de bancs.]

M. Garnier-Pagès — Notre honorable collègue, M. Larrabure, vient de faire de la situation générale de l'empire un tableau très sombre. Voilà donc ou devaient aboutir quinze ans de régime.... Bruyante interruption). Ce n'est pas à nous.... Nouvelle interruption.)

M. le président Schneider — Monsieur Garnier-Pagès, permettez! M. Larrabure a exprimé son opinion. C'était son droit; mais il n'a pu exprimer ici que des opinions personnelles (Oui! oui!)

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE — 27 juillet.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

6 heures A. M.	83 degrés.
Midi	84 "
3 heures P. M.	84 "
6 heures P. M.	82 "

Vol.—Un voleur est entré hier matin dans une maison de la rue des Remparts, No 140, occupée par Mme Johnson et y a pris plus de $1,000. Deux messieurs, occupant des chambres dans la maison, avaient été mis sous l'influence du chloroforme, mais le voleur n'en a pas eu plus de succès; car ayant été observé par quelqu'un, il s'est vu forcé de décamper plus vite que le pas, en abandonnant une partie de son butin.

Cour du Recorder Gastinel.—William Brown ayant été découvert chez Samuel Harde, dans des circonstances propres à faire naître des soupçons d'une mauvaise nature, a été requis de fournir une caution de $1,000. S'il ne peut la donner, il ira passer quelques temps au Work House.

Caution refusée.—La caution offerte pour A. Elmore, accusé d'avoir tué David Connors, a été refusée, l'affaire n'étant pas encore instruite.

L'encoignure de Jacob Barker.—Cette encoignure où tant d'argent entrait souvent pour ne pas en ressortir, a été métamorphosée en une institution plus équitable. Ce qu'on y porte rend toujours un équivalent. On y vend maintenant du soda de première qualité, et le nouvel établissement a été inauguré hier soir. Bonne chance.

Accident au bureau du Trésorier.—Vers 10 heures hier matin un nommé P. Sternson, s'est cassé la jambe dans la salle du Trésorier de ville. La foule était si grande que beaucoup de gens sont montés sur des tables pour ne donner plus d'espace et une des tables a été renversée. Sternson a eu la jambe droite prise dessous, ce qui a occasionné l'accident rapporté. Il n'est pas nécessaire de dire que tout ce monde assiégeait le bureau du Trésor pour en obtenir de petits billets de ville à la place de billets de $20.

FAITS DIVERS.

Un singulier procès, très instructif au point de vue du droit international, vient d'être plaidé devant les tribunaux de Berlin. Il s'agit d'un livre saisi le 15 juin 1866 par la police et intitulé: *La Princesse Mathilde (Demidoff Bonaparte)*, par S. Abbot. — Londres et Bruxelles, 1866. — Ce livre était mis en accusation pour cause d'offenses et calomnies dirigées contre la princesse Mathilde Bonaparte, et pour cause d'outrage à la pudeur. L'accusation était soutenue par l'ambassadeur français à Berlin au nom de la princesse Mathilde, par l'intermédiaire du ministre de la justice.

Le tribunal de première instance ne condamna cependant que les passages du livre qui outrageaient la pudeur, et déclara que quant aux offenses et aux calomnies, dont on les reconnaissait, il ne pouvait les condamner en l'absence d'une plainte de la part de la personne offensée. Ce jugement était fondé sur ce qu'un ambassadeur ne peut représenter que son souverain en tant que chef d'un Etat étranger, et non les membres de la famille de ce souverain.

Le procureur général appela de ce jugement en alléguant que l'ambassadeur français était muni de pleins pouvoirs de la part de la princesse offensée. La cour d'appel (*Kammer Gericht*) s'adressa au ministre des affaires étrangères qui répondit que l'ambassadeur avait agi officiellement, et repoussa toute autre réquisition comme contraire au droit des gens. Là dessus la cour d'appel confirma le premier jugement se fondant sur ce que l'expression *au nom de la princesse*, employée par l'ambassadeur, faisait présumer que l'offensée n'avait pas eu connaissance de la plainte.

Le tribunal supérieur cassa le jugement de la cour d'appel, alléguant que le cas actuel rentrait dans le domaine du droit des gens, et que l'ambassadeur était suffisamment légitimé comme représentant de son souverain et de sa nation, sans avoir besoin des pleins pouvoirs de la princesse. En conséquence, l'ouvrage incriminé a été condamné à être détruit.

— On dit qu'aujourd'hui même le total de trois cent mille fusils Chassepot a dû être livré au ministre de la guerre.

— Le journal l'*Europe*, ne se croyant plus en sécurité à Francfort, quitte cette ancienne ville libre, devenue prussienne, et transporte le siège de sa rédaction en Saxe, dans la ville de Dresde.

— L'empereur a fait mander avant-hier, pour la seconde fois, le maréchal Bazaine et a eu avec lui une longue conversation au sujet des événements du Mexique. Cet entretien a dû causer quelque déplaisir au maréchal, car il a fait refuser sa porte aux visiteurs pendant toute la journée d'hier.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

Procès Surratt.

Nouvelles d'Europe.

Guerre probable entre la France et la Prusse.

Légère reprise du coton.

Londres, 27—L'ex-roi Othon de Grèce est mort de la rougeole.

Vienne, 27—Le sultan est arrivé. Il est l'hôte de l'empereur François-Joseph.

Le journal officiel de cette ville dit que c'est le droit et l'intérêt de Napoléon de faire exécuter le traité de Prague. Le même journal dit que le czar a adressé à cet effet une lettre au roi de Prusse.

Liverpool, 27, 2 h. P. M.—Coton ferme mais moins actif, pas de changement dans les cotes.

Cincinnati, 27—Farine inactive et en baisse de 25 c.

St. Louis, 27—Tabac calme et facile. Farine inactive et incertaine. Blé en baisse.

Vicksburg, 27—Descendant, le Mississippi à 2 P M et le Messenger à 4 P M. Le fleuve baisse.

Richmond, 27—Un meeting de citoyens du comté de Henrico, présidé par Franklin Stearns, a eu lieu aujourd'hui. Des délégués ont été nommés pour la Convention d'Etat.

Savannah, 27—Coton ferme. Vendu 115 balles à 25. Reçu 96 balles.

Mobile, 27—Vendu 150 balles de coton à 23. Cote incertaine. Reçu 55 balles.

Le nombre des enregistrés dans ce comté est jusqu'ici entre 1800 et 1900, les negres étant deux contre un en moyenne.

New York, 27—Coton un peu plus ferme, mais moins actif. Vendu 100 balles à 27 1/2. Farine en baisse principalement sur toutes les qualités inférieures.

Baltimore, 27—Coton rare, calme mais ferme à 27.

New York, 27—L'état des banques accusera lundi une diminution de $2,500,000 dans les espèces, une augmentation de $1,250,000 dans les dépôts, une augmentation de $1,000,000 dans les "Legal Tenders", et une augmentation de $2,500,000 dans les prêts.

Les fonds très animés ont une tendance à la hausse. Exportation d'espèces aujourd'hui, $1,400,000. Argent plus facile sans changement.

Washington, 27—Les plaidoiries ont commencé dans l'affaire Surratt. Le juge Fisher décide sur une motion d'annuler les témoignages. Il admet tout ce qui est relatif à l'attaque contre Seward et l'attaque projetée contre Johnson, comme partie de la même transaction qui eut pour résultat l'assassinat de Lincoln. Le témoignage qui fait tirer Surratt sur les prisonniers unionistes est admis comme preuve de méchanceté. Les dépositions sur la complicité de Jacob Thompson ne sont pas admises.

Carrington a ouvert les plaidoiries. Il a soumis cinq points légaux à la cour. Il a parlé trois heures et continuera lundi. Il prendra probablement toute la journée. Bradly et Merrick parleront ensuite pour la défense. Pierrepont finira. Les plaidoyers prendront toute la semaine prochaine.

La banque nationale de Elnadilla, Orégo & Co., New York, a fait faillite par suite de spéculations sur les produits. Passif $200,000.

Recettes du revenu aujourd'hui $55,000.

On dit ici que 5,000 coolies sont attendus à la Nouvelle Orléans, en vertu d'un contrat passé par un commissaire, du gouvernement chinois, avec certains planteurs de l'Alabama, de la Louisiane et du Texas.

On rapporte que Sickles a arrêté plusieurs officiers unitaires dans son département parce qu'ils se mêlaient de politique.

Augusta, 27—Coton en bonne demande. Prix plus fermes. Vendu 254 balles à 24 et 24 1/2.

Les avis de la Floride, du centre et de l'est de l'Alabama sont favorables aux récoltes. Les grains sont abondants et le coton promet généralement.

Charleston, 27—Coton en bonne demande. Vendu 90 balles à 25 1/2 et 26. Reçu 99. Temps extrêmement chaud et étouffant.

Washington, 27—Les points de loi soumis à la Cour par Carrington, aujourd'hui, sont:

1—Si le juri croit, d'après tous les témoignages, qu'Abraham Lincoln reçut une blessure d'un coup de pistolet tiré par John Wilkes Booth, dans la ville de Washington, vers le temps indiqué dans l'acte d'accusation, ce qui causa sa mort, conformément à une conspiration dont le prisonnier était un membre et que le prisonnier était à sa place et exécuta la part qui lui était assignée—

Il serait trouvé coupable conformément à l'acte d'accusation, quelle que fut la distance qui séparât les conspirateurs au moment ou le coup fut porté.

2—Si le juri croit que l'objet de ladite conspiration était d'enlever ledit Lincoln, Président des Etats Unis, avec la résolution générale de la part des conspirateurs à résister à tout ce qui pourrait s'opposer à l'exécution de leur complot, et que pendant qu'ils étaient engagés dans ladite conspiration un des conspirateurs, à l'insu et conformément aux desseins des autres, tua le Président comme il a été dit.

3—Si le juri croit d'après les témoignages, qu'au moment où le Président fut tué, le prisonnier, soit volontairement ou intentionnellement encourageant, aidant, appuyant et maintenant le principal meurtrier, il devrait le trouver coupable, selon l'acte d'accusation, bien qu'il n'y ait pas été ou non d'ouïe ni de vue, laissant la cour libre d'expliquer sa présence intentionnelle, car nous soutenons qu'il était intentionnellement présent, à quelque distance qu'il se trouvât. Il était au poste assigné et la les conspirateurs pensaient qu'il serait le plus utile et le plus effectif.

4—Si le juri croit d'après les témoignages que le président Lincoln fut tué suivant le plan arrêté d'avance de ladite conspiration dont le prisonnier était un des membres, activement ou intentionnellement présent. La seule présomption légale qu'une telle présence avait pour but de porter aide, et il appartient au prisonnier de repousser toute présomption en montrant qu'il était pour un but étranger à la conspiration.

5—Que la défense de l'alibi étant une défense affirmative, le fardeau des preuves reste sur le défendeur qui doit l'établir à la satisfaction du juri par la prépondérance des dépositions.

Les questions de fait pour le juri a plaider sont:

1—Est-il apparent, d'après les témoignages, que l'attaque n'a été faite de la manière précisée dans l'acte d'accusation et au même moment et dans la juridiction de cette honorable Cour.

2—Est-il apparent que la blessure reçue par le président Lincoln a amené la fin de sa vie.

3—Est-il apparent que l'attaque et la mort ont été le résultat d'une conspiration dont faisait partie le prisonnier.

4—Quels étaient le caractère, le plan et le but de la conspiration.

5—S'il est vrai que le prévenu était membre de cette conspiration et quel rôle il y a joué.

6—Où était le prisonnier au moment de l'attaque? Etait-il à l'étranger ou à Washington.

7—Le prisonnier n'a-t-il pas à la barre, avoué qu'il était coupable expressément ou par implication?

Washington, 27—Dana, employé à la Maison blanche, télégraphie ce qui suit au "Baltimore Sun"—M. Planch, secrétaire de légation au Mexique, est ici maintenant, et l'on croit que notre gouvernement ne pourra rester longtemps sans être représenté auprès du gouvernement de Juarez. M. Osterburgh ayant une commission qui a expiré le dernier jour de la dernière session du Congrès, il a été jugé convenable de la continuer comme représentant des Etats-Unis, par un ordre officiel. Le Président a approuvé cette action.

Jusqu'ici le président n'a pas désigné d'officier pour prendre le commandement du cinquième district à la place du général Sheridan, qui sera bientôt rappelé de son service actuel et assigné à un autre. On cite une demi douzaine de noms et la probabilité est que le général Hancock peut être assigné à ce commandement.

Il y a bonne autorité pour dire qu'il n'est pas question de rappeler tous les commandants de District, et le Président n'a jamais eu d'autre intention que de relever le général Sheridan. Si cela a lieu, il ne faudra pas l'attribuer à la lettre du général Sheridan au général Grant, lettre où le travail de l'avocat-général est traité comme une grande route de macadam ouverte au parjure, mais à l'opinion du Président qu'un officier militaire moins partisan et plus tempéré et libéral doit avoir le commandement de la Louisiane et du Texas, lequel exécuterait les lois de reconstruction à la lettre sans reconnaître les ordres d'un parti ou d'une faction.

Il est juste de dire que M. Seward est absent et que tout ce qui précède n'est qu'ébruité que par, des vues de spéculation et ne s'appuie que sur des propos tenus à la Maison Blanche.

Sandford Conover sera définitivement envoyé au pénitencier de New York, lundi prochain.

Les dépêches de l'étranger disent que des bruits de guerre entre la France et la Prusse circulent dans les cercles politiques. Les capitalistes sont dans l'inquiétude, attendu que les nouvelles privées venues de Berlin, par la voie de Londres, assurent que la Prusse pousse activement ses préparatifs de guerre.

A New York, dans la séance de la Convention Constitutionnelle tenue hier, la clause portant que les rebelles seront privés du droit de suffrage, a été rayée.

Le *Herald* de ce matin dit qu'une histoire curieuse circule en cette ville. On prétend que le général Grant vient de découvrir que tous ses mouvements étaient surveillés par un mouchard qui le suivait constamment, et qu'on dit être employé par un homme politique du Massachusetts, actuellement à Washington. D'après ces bruits, le général a questionné cet homme, et celui-ci lui a répondu qu'il avait mission de recueillir des témoignages pour un comité de membres du Congrès.

New York, 27—L'évêque McIlvin, de l'Ohio part aujourd'hui pour l'Europe.

Une compagnie américaine, dite *Homestead Company*, se forme en cette ville, dans le but de faire l'achat d'une grande quantité de terres productives dans les Etats du Sud.

Richmond, 27 juillet—Le général Schofield lancera, lundi prochain, un ordre concernant la nouvelle assemblée du bureau des enregistreurs. Les vacances doivent être notées et enregistrées par les sous-commandants de District. Dans les enregistrements d'officiers judiciaires, dont les places seraient vacantes dans l'Etat, les nominations seront envoyées au gouverneur. A l'égard de toutes les autres vacances, les nominations seront envoyées directement aux quartiers généraux.

— Le conseil de l'ordre de la Légion d'Honneur peut seul, à défaut de condamnations infamantes, civiles ou militaires, provoquer un décret de dégradation. Ce conseil est établi près du grand chancelier, et se réunit tous les mois. Les membres sont nommés par l'empereur pour veiller, de concert avec le grand-chancelier, à l'observation des statuts et règlements et connaître des mesures disciplinaires qui intéressent le respect de l'institution et la dignité de ses membres.

On a remarqué que le maréchal Bazaine, répondant à des sénateurs qui demandaient, à la séance d'hier, la dégradation de l'infâme Lopez, qui a trahi et vendu son maître, dit: "Il sera dégradé de droit."

C'est là une erreur; ce misérable ne peut être dégradé de la Légion d'Honneur que sur un décret de l'empereur rendu sur la proposition du grand-chancelier. C'est là une mesure que l'opinion publique réclame d'urgence, afin que le nom de ce nouveau Judas ne reste pas inscrit un instant de plus dans les cadres de la Légion d'Honneur.

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 27 juillet.

Le calme a régné partout.—Le sucre et la mélasse ont été négligés et la demande ne s'est étendue qu'au "jobbing".—Les produits de l'Ouest ne se sont guère écoulés; l'avoine a conservé sa fermeté, la farine a été irrégulière et a tendu à la baisse; le maïs a encore faibli et le son a fléchi. Le coton a été fort peu recherché; les ventes s'élèvent à peine à 350 balles aux prix antérieurs. Le marché était ferme à la clôture.

Le numéraire a haussé par suite des cours de New York. L'or a ouvert nominalement à 139 5/8 à 139 3/4 contre 139 7/8 dans Wall street; les dépêches subséquentes l'ont fait monter et il a clos fermé à 139 3/4 à 140. Les offres étaient peu nombreuses et la demande restreinte. Les transactions embrassent $2,500 à 139 5/8, $2,000 et $1,500 à 139 3/4, $5,000 au même taux et $3,000 à 140. On n'a pas annoncé de ventes d'argent américain; celui-ci valait 132 1/2 à 133 sur les comptoirs. 600 piastres mexicaines se sont vendues à 142 1/2 et $800 à 143.

Le change étranger a été encore plus stagnant. On a vendu les traites suivantes à des banques et à des banquiers: 1000 livres, en traites-connaissements, à 150 1/2, 1000 livres No 1 à 151, 1200 livres à 152 5/8 et quelques traites de banques, pour remises directes, à 154 1/2. On n'a pas annoncé de ventes de change sur France.—Le stock peut être coté nominalement à 150 à 151 les traites-connaissements, 151 1/2 à 152 1/2 le No 1 à première classe et 154 à 154 1/2 le change de banque, le change sur France, à 3,72 1/2 à 3,67 1/2 le commercial No 1 et 3,65 le change de banque.

Le change américain n'a pas varié. Les banques ont tiré sur New York à 1/2 à 5/8 de prime 1/2 pour les fortes sommes. La demande était quelque peu restreinte sur les comptoirs — la quantité de change commercial n'était que modérée. Les transactions comprennent $3,000, $10,000 et $10,000 sur New York, à vue, à 1/4 de prime, $3,000, $10,000, $10,000, $12,000 et $15,000 à 3/8, $17,000 au même taux et $10,000 à 7/16. Les cours du change commercial à vue étaient, à la clôture, de 1/4 à 3/8 et 7/16 de prime—7/16 pour les signatures, de premier ordre.

Une vente de deux actions de la compagnie de chemins de fer de la ville a eu lieu à 217.

L'on de la ville en faveur de chemins de fer de la ville s'est vendu à 76. Les consolidés sont cotés à 86 à 88, et les émissions en faveur de chemins de fer à 76 à 78, suivant les coupons.— Les "seixes" de la Louisiane sont cotés à 58 à 60, les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 72 à 73; les billets du chemin de fer de Jackson à 70 à 72; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, à 54 à 55.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Samedi soir, 27 juillet 1867.

Coton—La demande ne s'est pas améliorée aujourd hui. Le marché a été pauvrement pourvu, durant toute la journée et les facteurs ont persisté à nourrir leurs prétentions, de sorte que le montant total des transactions a été fort faible, n'ayant pu, à la clôture, s'élever qu'à 350 balles, cinq courtiers ayant pris part aux affaires. Les prix n'ont indiqué aucun changement matériel, la plupart des ventes étant opérées moyennant des chiffres qui s'alignent avec nos cotes d'hier soir, lesquelles étaient comme suit: ordinary, 20 à 22 c, good ordinary 23 à 23 1/2 c, low middling 24 1/2 à 25 c et middling nominal à — c. La décroissance rapide du stock, et, en outre, la perspective de déficits successifs dans les rentrées à venir, ont porté la plupart des facteurs à maintenir leurs prix élevés. La médiocrité des lots offerts a contribué à restreindre le mouvement, car plusieurs acheteurs n'ont pu trouver de quoi remplir leurs ordres.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1866, balles		102,082
Reçu aujourd'hui	[illegible]	
précédemment	757,689	
Balles additionnelles, comprenant de cotons avariés, épave, de ramassis et d'échantillons		13323 771808
		873890
Expédié aujourd'hui	1193	
précédemment	843111	
		844211
Stock en mains		29676

Tabac—Le mouvement dans cette branche a été très borné. La demande a été bonne, mais comme les lots offerts étaient faibles et les vues des détenteurs considérablement plus élevées que les limites des acheteurs, il n'a été fait que des ventes embrassant 18 boucauts, lot rond, cotés à 10 c la liv. Le marché est ferme et nous continuons à coter:

Léger—Inferior lugs, 4 à 4 1/2, good lugs 4 1/2 à 5, inferior & common leaf, 6 à 7 1/2, medium leaf 8 à 10 1/2, fair leaf 11 — à 13, fine leaf 13 1/2 à 15 1/2, choice selections 16 1/2 à 18 1/2 cts.

Lourd—Inferior and trashy lugs 4 1/2 à 5, good lugs 5 1/2 à 6, in à com. leaf 7 à 8 1/2, medium leaf, 9 à 11 1/2, fair, 12 à 13 1/2, fine 14 1/2 à 18 — choice selections 18 1/2 à 21.

Sucre et mélasse—Il n'y a pas eu de changements sur ce marché depuis notre dernière revue. Peu de demandes de sucre de la Louisiane, et dans l'article les transactions se font en détail. Il s'est vendu aujourd'hui, de ce sucre en petits lots à 11 à 11 1/2 c pour le fully fair et 15 c pour le strictement prime. Le sucre de Cuba est en quelque sorte ferme et le stock en est faible et la demande modérée. Cette qualité se vend en détail à 12 1/2 à 13 cts. pour le fair et 13 1/2 à 14 cts pour le fully fair à prime. La mélasse de Cube n'est presque pas en demande et l'article abonde. Nous cotons 48 à 54 le gallon, selon la force des lots. Le sucre prime de Porto Rico se vend en détail 14 1/2 à 15 cts la livre.

Farine—Le marché est sans fixité et les prix y sont nominaux. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 1610 barils dont 350 barils de farine de choix, 100 do, 100 de triple extra, 110 de double extra, 600 do en lots, 100 de bas triple extra à des conditions privées, 70 de farine pour ce qu'elle vaut à $8 50, 56 do à $11 50, 100 de basse extra à $11 75 et 50 do à $12 le baril.

Maïs—La demande a été meilleure, aujourd'hui, mais à des prix un peu plus faciles. Les transactions ont embrassé 3700 sacs en lots et dont 1000 de jaune mélangé, 400 de jaune et mélangé, 200 de mélange à $1 20, 200 de jaune de choix à $1 25, 200 de blanc mélangé à $1 35, 100 de blanc à $1 37 1/2 et 500 de blanc de choix à $1 40 le boisseau.

Avoine—L'avoine est ferme et le stock faible. Ventes, aujourd'hui de 700 sacs, en lots, à $1 15 le boisseau.

Son—Le marché est calme et les prix tombent. 50 sacs vendus en lots à $1 25 les cent livres.

Foin—Le foin de choix est rare et en demande à $28 le tonneau. Les grades mauvais, cependant, sont négligés.

Porc—Nous n'avons entendu parler d'aucune vente de lots ronds. Le marché est inactif et les prix sont stables. Les détenteurs offrent actuellement à vendre au débarcadère à $26 le baril, pour les forts lots et $26 50 à $27 en magasin.

Bacon—Le stock de bacon est faible, mais il s'est fait peu de demandes aujourd'hui. Nous cotons 11 1/4 c pour les épaules, 16 1/2 c les côtes osseux et 18 à 22 c la livre de jambons carrés au sucre, selon la qualité.

Saindoux—Le marché est calme. Nous cotons 13 1/2 c. la livre pour l'article en tierçons et en barillets 14 1/4 cts.

Chandelles de Star—L'approvisionnement de chandelles est modéré et la demande bonne. 100 caisses de l'article de 12 onces vendues aujourd'hui à 16 c la livre. Nous cotons: 17 c celles de 15 onces, 18 c celles de 14 et 20 c celles portant le poids plein.

Toile d'emballage de l'Inde—Fort approvisionnement, ferme et bonne demande. Un lot de 100 balles s'est vendu hier à 26 7/8 c la yarde. Ventes en détail à 26 c pour l'article en rouleau et en balle 28 cts.

Laine—Le stock en est rond et la demande bonne. Nous cotons la lavée 27 à 39 cts, 10 à 12 cts la laine pleine de gloutsrons 18 à 21 et la native de la Louisiane, 24 c la 1/2 et 3/4 Merino, et 25 à 26 la livre de 3/4 à 7/8 merino.

Viande verte—Les épaules salées à sec sont cotées à 11 1/4 cts la livre.

Whisky—La demande ne se fait que pour le détail. Le stack de whisky de l'Ouest est fort stand is que l'approvisionnement de whisky de la Louisiane est faible. Nous cotons 32 à 35 cts le gallon de whisky de l'Ouest, sous les clés, et 25 à 30 cts le whisky de la Louisiane.

Café—Le stock de café est faible et la demande lente. Nous cotons le Rio commun à fair 22 1/2 à 24 cts la livre.

Divers—Les œufs se vendent au débarcadère $24 à $27, est en caisses 25 à 30 c la douzaine les poules $8 à $9 la douzaine, les dindes $26 à $30, les oies $9 à $10, les pommes de terre, petites, $3 75 à $4 les grosses, $6 à $6 50 le baril, les oignons $6 à $6 50, les poumes $5 à $6, les pommes en caisses $1 75 à $2 75, les choux $18 à $22 le cent.

Pommes sèches—Se vendent en lots à 6 1/2 à 7 1/2 c la livre.

Haricots—L'approvisionnement de haricots est faible et la demande bonne à $14 à 15 pour l'article venant de l'Ouest, et les haricots du Nord $15 à $17 le baril.

Vinaigre—Le vinaigre de cidre se vend à 22 1/2 à 25 c, le Cincinnati grape se débite à 25 à 27 1/2 c et le vinaigre blanc français 75 cents le gallon.

Huile de charbon—Le stock de l'huile en caisses est rond, tandis que celui de l'article en barils est faible. La demande pour le placement est modérée à 46 à 48 cts pour l'huile en baril et en caisses 62 1/2 à 65 cts.

Sel—Le stock de sel est faible, mais la demande de l'article est modérée. Nous cotons le gros sel en magasin à $2 25 à $2 35 le sac et $2 15 pour les lots ronds pris au entrepôts, fin pris en magasin, $2 30 à $2 50 et $2 20 les lots ronds pris en entrepôts.

Huile de graines—Nous cotons l'huile de graines $1 12 le gallon.

Corde d'emballage—L'article se vend en détail 10 1/2 à 11 cts la livre.

Drèche—La drèche est fort calme à $1 à $1 80 le boisseau de drèche de l'Ouest et $1 90 à $2 pour celle du Canada.

Houblon—L'approvisionnement de l'article est faible et la demande bonne avec offre de 65 à 70 cts la livre.

Pois pour vaches—L'article est calme à $4 le boisseau.

Peaux—Stock faible et bonne demande à 15 à 16 cts les sèches, 9 1/2 à 10 c les vertes.

Riz—Il n'y a en premières mains ni riz de l'Inde ni riz de la Caroline. Le stock de riz de la Louisiane de haute et de bas grades est faible et la demande bonne, tandis que les mauvais qualités abondent et sont calmes. Nous cotons 14 à 14 1/2 c le riz de la Caroline, 9 1/2 à 12 c celui de la Louisiane, et 11 à 11 1/2 celui de l'Inde.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 28 juillet 1867.

Arrivé, hier—250 bœufs du Texas.

Vendu—158 bœufs du Texas, 204 veaux et veaux d'un an, 16 cochons et 309 moutons.

A vendre—223 bœufs du Texas, 621 veaux et veaux d'un an, 43 cochons, 787 moutons et 34 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, 1ère qualité par liv. net,	9 à 10 —
do do 2me qualité, do	— à 8 —
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	45 — à 55 —
do do 2me qualité, par tête	30 — à 40 —
do do 3me qualité, par tête	15 — à 20 —
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— 9 à — 10
do du pays do	— 10 à — 11
Moutons 1ère qualité par tête	— à 5 00
do 2me do do	2 50 à 3 50
do 3me do do	1 50 à 2 00
Vaches du Texas, avec veaux, par tête	— à 30 00
Vaches à lait, de choix, par tête	80 — à 125 00
do de 2e qualité, par tête	50 — à 60 00
Veaux, par tête	8 — à 10 00
Veaux d'un an par tête	5 — à 8 —
Chèvres, par tête	1 50 à 4 00

Décédé, hier, à 11 1/2 heures A. M., à l'âge de 49 ans, Justin Casbergue, Sr. — Ses amis et connaissances, ainsi que ceux des familles G. D. Conlon et J. L. Vincent, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu AUJOURD'HUI Dimanche, à 4 1/2 heures P. M. — Son corps est exposé à sa dernière demeure, rue Champs-Elysées, entre Moralès et Urquhart.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré lundi prochain 29 juillet, à 7 heures du matin, à la chapelle de la rue des Remparts, coin Conti, pour le repos de l'âme des LOUISIANAIS morts devant Atlanta le 28 juillet 1864. 26 juil—3f

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à la cathédrale St Louis, mardi 30 juillet 1867, à 7 heures et demie précises du matin, en mémoire de feu JOSEPH VICTOR LACROIX. Les amis et connaissances de la famille sont invités à y assister. De la part de la famille. 26 juil—3f

Société de Bienfaisance des Ouvriers Tailleurs de la Nouvelle-Orléans.

Les Officiers et les Membres de cette Société sont, par le présent, convoqués à une assemblée générale qui aura lieu dimanche, 28 juillet, à 3 heures précises de l'après midi, dans la salle du Conseil [illegible] No 51, rue Bienville, entre les rues Chartres et Passage de la Bourse.

Par ordre du Président, L. WIEMANN, secrétaire. 25 juillet—1f

GRANDE VENTE DE CLOTURE.

Les billets de la ville pris au pair.

au magasin de

M. REIMAN,

138......RUE DU CANAL......138

Coin Baronne, en face de la confiserie Lopez.

La saison étant déjà très avancée et notre détermination étant d'écouler tout notre stock de marchandises sèches afin de faire place pour nos nouveaux arrivages, nous offrirons à partir de LUNDI 29 JUILLET, notre immense stock de fonds et de fantaisie—des plus grands et des mieux assortis de la ville—à des prix qui ne craindront la concurrence de qui que ce soit. [illegible]

M. REIMAN, Rue du Canal, No 138. 28 juil—1m en face du magasin de confiserie de Lopez

Grand stock d'habillements, lingerie, malles, sacs valises, etc. A TRÈS BAS PRIX.

BATISSE TULANE,

Nlle-Orléans, 28 juillet 1867.

Nous offrons en ce moment notre grand stock de beaux habillements à des prix réduits. [illegible]

GARTHWAITE, LEWIS & STUART, rue du Camp, Nos 31 et 33, et 271 Main street, à Memphis Tenn. 28 juil—1f

Demande.

On demande un monsieur et une dame parlant le français et l'anglais et voulant se joindre à [illegible]. 28 juil—3f

Venant de débarquer:

18 barils et demi-barils OLIVES Verdales & Amel aux, très fraîches.

—Aussi—

2 barriques Côte de Froisac, excellent VIN de famille; 2 barils VINAIGRE de vin blanc, [illegible]; 50 barriques VIN rouge St-Georges vieux.

A vendre par PLAISENT, No 8, rue St. Louis. 27 juillet—6f

En débarquement

DU NAVIRE "ROSINA" DE BORDEAUX

15 BARRIQUES Vin rouge pour familles. [illegible]

A vendre par J. B. SOLARI, Encoignure Royale et St-Louis. 27 juillet—3f

Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain

Nlle-Orléans, 23 juillet 1867.

Les ACTIONNAIRES de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain sont requis de se réunir, au bureau de MM. Pike, Lapeyre & Brother, rue du Camp, le LUNDI 5 août prochain, de midi à 2 heures [illegible] Orléans.

Par ordre du Président, WM J. CARTER, Secrétaire. 24 juil—au 5 août

Liste des Lettres.

Nlle-Orléans, 28 juillet 1867.

Les bureaux sont ouverts tous les jours, pendant la semaine, de 8 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, et le dimanche de 9 h. à midi.

A

Abraham Pierre, Amato Gaspari, Arnett George, Albertine Mlle, Alexandre L C, Aleix P C, Adège & Wolf, Aune C, Alcina José, Arnoux H Mme, Antonowich Giovanni

B

Brand Sivranis, Blanchard Edouard, Barle Rachel, Bartha Antonia, Barber B, Beauregard Joseph, Breaux J A, Breaux John, Benjamin L, Bejua A C, Beroud Pierre, Bis 1 S Mme, Bienvenu C, Blanche Sagano, Boulet George, Borie Michel, Boudfartique Omer, Bottene Angele, Bourda Bazile, Bourg Desi é, Boutier M L, Boutté C N, Burguet Stefano, Brument A

C

Cases Bernard, Chauvin C F Mlle, Chauchon L Mlle, Casentre François, Campagnolle Jean, Chand C Mlle, Catalanotte A, Cazenave P, Carrère J P, Castinet A Mme, Canal Pierre, Callige Frs, Celie M Mme, Céron Jean, Chesnaud Arthur, Cregoi Michel, Cuvelo Vincenzo, Christoval Paul, Collet du Mme, Colgus J F Mme, Courst O B, Cossirat P, Cortège François, Coge J M, Cornet Philippe, Custolon P, Caro C, Casaasso Bartolo

D

Darnetta H, Dazet Philippe, Dagoret A, Damaria A, Dattiane L D, DeMarigny Gaston, DeFilipert Felipe, Demesy François, Desh & O M, DeBagg H, Devereaux C Mme, Delogne A, De Greo François, Deguilbem P, Desenge rue St. Pierre, De Blanc E Dr, DeGrandin J L, D'Istria Justin, Durand C P, Dufossat A, No 5, Duval Chs, Dupéré Oscar, Dushon J P, Duprée J E, Duniss J

E

Enneau J P, Enllouz J B

F

Favre A, Fraisse P, Faurie C, Fernandez V, Fernandez V G Mme, Fernandes Guillaume, Ferrantine Mme No 6, Figueroa B, Fitreper Anita, Filoso Rafaele, Fortier E Mme, Fleury A

G

Gambole E, Grandpré J Mme, Garcia Juan, Gravain Paul, Grand Prosper, Garcia Benigno, Galliardanne B, Gaudel François, Garcia J J, Gradnigo O Mlle, Garnier Louis, Gonzalez Aristide, Gourdain J V, Gautol F, Guybenes A, Goedry F E Mme, Gautraux Justin, Guillot Alphonse, Guidry Emile, Gonzales C, Gougeon Vve Mme, Gomez J H, Gouraud Vve Mme, Gonzales C Mme

Heber Marcelline, Hurtubise Alfred

J

Jaquet Alfred, Jacob & Rideau, Joly Vve N, Jonté L F, Jordy Théodore, Juretich Andrea

L

Lacals Jules, Laborde P F, La Pierre C Mlle, La Rue L Mme, Lampard Henry, Lamaque Mme, Laroux Mme, Lambert Jules fils, Lavier N, Lafitte E & Co, Lafontaine B, Letaud D Mme, Lefort M, Lebeau Mme, Le Blanc Paul, Loiseau F, Legrande Gius'pe, Lopez Marie Mme, Loque Charles, Lalerie L E, Langlois F Mme, Landier S E

M

Marlex A, Mathurilliet, Marilaro, Martin J P, Magnon Vve N A, Marionneaux A G Mme, Masich Pietro, Mauvertier & Simon, Martine A Mlle, Martin Louis, Mouton Victorien, Mestri Ambroise, Meyeur A Mme, Michel F, Milicich Giorgio, Micheux F W, Misel D

O

Questy J, Ollé Emile, Ortet, Jean, Obiol J A, Ollé Casimir

P

Pasnola Giovanni, Prieur C, Pénar P B, Pernvabe H, Prieto Antonio, Picone Andrea, Piraino Giovanni, Piton Alex, Pitard O Mlle, Pocha A E Mme, Poncet Pedro y F, Point Louis, Pros Eugène, Prudhomme N, Prudhomme A, Puchet L Mlle, Puigcerver Pedro, Peirovic C A

R

[illegible]

S

[illegible]

T

[illegible]

V

Verret A E, Vital Domé, Vitaich Giorgio

[illegible]

P. W. TALIAFERRO, Maître de Poste.

LIBRAIRIE DE A. RALU.

Reçu par steamer ALICE:

Ouvrages sur l'Exposition de Paris de 1867

PARIS GUIDE.

Catalogue général publié par la commission impériale. L'Exposition Universelle de 1867, illustrée.

Ouvrages à l'usage des Pharmaciens et Médecins:

DORVAULT.—L'Officine. Edition de 1867. La Pharmacopée française rédigée par ordre du gouvernement.

BOUCHARDAT.—Nouveau Formulaire Magistral.

REVEIL.—Formulaire raisonné des médicaments nouveaux.

NYSLEN.—Dictionnaire de médecine.

CAZAUX.—Traité des accouchements, revu par Thomas, édition 1867.

BELLIOL.—Conseils aux hommes affaiblis ou Traité sur la suite des ex [illegible].

L. SERAINE.—De la santé des gens mariés ou Hygiène du mariage.

MARTIN.—Les dangers de l'amour et du libertinage.

Sciences et Industrie.

DUPLAIS.—Traité de la distillation des alcools, édition de 1867.

DUBIEFF.—Traité de la fabrication des liqueurs et de la distillation.

BOURGEOIS.—Réfutation du système des vents du lieutenant Maury, capitaine de vaisseau.

CHEVALIER.—L'Etudiant photographe.

GANOT.—Cours de physique.

A. CASSAG E.—Traité pratique de perspective.

VILMORIN.—Le bon Jardinier. Almanach de 1867, 2 gros volumes.

PIROLLES.—Manuel du Jardinier.

BOITARD.—Le Jardinier fleuriste.

Littérature, Philosophie, Scholastique, &c

L. VEUILLOT.—Les Odeurs de Paris. La vie de Notre Seigneur. Les libres Penseurs.

A. NICOLAS.—La Vierge Marie et le plan divin.

NOIRLIEU.—Explication et défense des dogmes du christianisme.

WALLON.—De la croyance due à l'Evangile.

MARCADE.—Etude de la science religieuse.

RENAN.—Vie de Jésus. Les Apôtres. Origine du langage. Etudes religieuses.

TAINE.—Histoire de la littérature anglaise.

H. HEINE.—De tout un peu.

PAUL DE KOCK.—Professeur Ficheclaque.

DUMAS Fils.—Les idées de Madame Aubray. Comédie.

DROZ.—Monsieur, Madame et Bébé. 14e édition.

BERANGER.—Chansons. Edition nouvelle illustrée de magnifiques gravures.

Grand nombre de romans nouveaux par J. Janin, de Gondrecourt, Gaborian, Chantfleury, &c.

Grand assortiment de romans d'Alex. Dumas, Eugène Sue, Paul de Kock, V. Hugo, &c.

Manuels & ret. Manuel de l'élève, dictionnaires, fabrication de savons, de liqueurs, &c. &c.

Bibliothèque nationale: Œuvres de Voltaire, Rousseau, Montesquieu, Goethe, &c. &c.

Bibliothèque Gauloise. Tableau de l'amour conjugal. Guide en amour. Courrier des amants, &c. Pièces de théâtre en nombre.

A. RALU, 50 rue de Chartres. 25 juil—1f

"THE CAVE"

TENU PAR FRANK HERBER.

8.......Rue Carondelet.......8

Les meilleures liqueurs, vins et la meilleure bière, &c.

Lunches froids et chauds à toute heure. [illegible] par un nouveau procédé.

B. E. CASTENDYK,

8, rue Peters, en face de la Douane

SEUL AGENT DE

Cruse & Fils Frères,

BORDEAUX.

Propriétaires de Chât. Pontet Canet. Chât. Boulièe, Chât. Laujar, recommande son stock de CRUSE & FILS FRÈRES.

Vins rouges: St-Julien, Margaux, Pauillac, Bordeaux, Laujac, Pontet Canet, Larose, Léoville, Lafite, &c. &c.

Vins blancs: Sauternes, Chât. Sauternes, Latour blanche, Chât. Yquem, &c. &c.

27 juillet—6f

Demande de Magasin au rez-de-chaussée.

On demande un magasin au rez-de-chaussée [illegible] 28 juil—3f

Maison à Louer.

Une MAISON [illegible] 28 juil—1f

Académie de l'Etat de la Louisiane,

Près ALEXANDRIA, Le.

Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane

La prochaine session commencera le 2 septembre et se terminera le 2 juillet 1868.

FACULTÉ—Un corps complet de professeurs distingués pour toutes les branches de la littérature et des sciences enseignées d'habitude dans les meilleurs collèges et universités.

COURS D'ÉTUDES — Département préparatoire et académique; Cours classique, littéraire et scientifique. Une Ecole de Génie civil et une Ecole de Commerce.

CONDITIONS—Pour tous les frais, excepté les vêtements, $1.0 — $24 d'avance, le reste en paiements égaux, le 1er janvier et le 1er avril.

D. F. BOYD, Surintendant. 27 juil—3m

Avis.

Le soussigné remercie sincèrement ses nombreux amis et le public du généreux patronage dont ils l'ont honoré à son ancien local et espère que la [illegible] Balise Moreque, [illegible] 1er Août [illegible]

JNO GAUCHE. 27 juil—1f

Graines de Navets,

NOUVELLE RÉCOLTE DE LANDRETH, 1867.

Le soussigné vient de recevoir, par le steamer "Star of the Union"—

NAVETS blancs, petits, de Hollande, do rouge, do jaune, do gros Norfolk, RUTA BAGA pour tête jaune.

A vendre en quantités, au gré des acheteurs, au magasin de graines de H. HAFNER, Rue St Charles No 105, en face du théâtre St Charles. 21 juillet—3m

Graines de Jardin, garanties,

DE ROBERT BUIST.

Reçu par le steamer "Star of the Union" un envoi frais de nouvelles récoltes—

NAVET plat blanc hâtif; Do do rouge; Do bas rose; Do jaune gros de Suède

J'ai importé aussi de France, directement—

CHOU Bonneval, CHOUFLEUR tendre, Do demi-dur, Do le Normand.

Et d'Allemagne—CHOU de Hollande gros tardif.

En vente à bon marché au Magasin de Graines de RICHARD FROTSCHER, No 1, rue Dumaine. 25 juillet—15f

Nlle-Orléans, Le, 23 juillet 1867.

$200 de Récompense

RÉSOLU — Qu'une récompense de $200 sera payée pour l'arrestation et la condamnation de quiconque fera ou donnera en paiement [illegible] de chemins de fer de la Nlle-Orléans.

G. T. BEAUREGARD, Président du Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton. F. WINTZ, Président pro tem du Chemin de fer de la Nlle-Orléans. WM H. McCLELLAN, Président du Chemin de fer de la rue St Charles. PAT. IRWIN, Président pro tem du Chemin de fer Crescent City. 24 juil—30j

Au Public.

A la demande d'un grand nombre de citoyens de la Nouvelle-Orléans, et avec le consentement des cercles [illegible] les soldats de l'armée impériale du Mexique à s'en retourner dans leurs foyers.

— Comité —

BERNARD AVEGNO, CYPRIEN DUFOUR, OLYNDY BURKE, VICTOR E. LACOSTEGUY, JOHN C. BLOOM, Président de la Société St-Amande

On recevra des souscriptions aux bureaux de "l'Abeille." 19 juillet—

Avis aux Contribuables.

TAXES D'ETAT.

Bureau du Board des Assesseurs d'Etat, Exchange Place, No 20.

L'ETAT de 1867, pour la ville de la Nouvelle-Orléans, est achevé et exposé pour être examiné. Il sera exposé pendant trente jours à partir de cette date. Toute personne qui a des erreurs à signaler [illegible] de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

M. M. FEENY, Président du Board des Assesseurs d'Etat. Nlle-Orléans 7 juillet 1867. 7 juil—30f

Demande de meubles

On DONNERA DE BONS PRIX de meubles, pianos, tapis, &c. de seconde main. Les personnes qui voudraient vendre leurs meubles [illegible]

Les ordres sont promptement exécutés.

P. M. TOURNE, No 140, rue Dauphine. 7 juil—1m

INSTITUTIONS

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIE

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Les cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Philosophie et [illegible].

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à [illegible].

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs de commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 25 oct—MVD

J'ai l'honneur de prévenir mes clients et les familles qu'à partir du 1er juin 1867 le Collège aux jeunes français, espagnol, allemand, de la rue des Remparts, 24, sera transféré au No. 34 de la même rue, entre Canal et Commune.

Les cours du jour pour les garçons et du soir pour les jeunes gens continueront tout l'été.

Le Directeur, CH CARON.

INSTITUTION MARTIN,

HENRI DERON, SUCCESSEUR,

Rue du Bayou, entre Derbigny et Roman

M. HENRI DERON, de retour en ville, a l'honneur d'annoncer au public qu'il prend la direction de l'Institution Martin.

Il espère que les preuves de capacité qu'il a données pendant plus de trois années suffiront pour le conserver le patronage de ses anciens clients et celui des familles qui voudront maintenant lui confier l'éducation de leurs enfants. 21 juil—3m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre.

SUCCESSEUR DE MME DEBON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

[illegible]

COLLÈGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune [illegible]

RUFUS DOLBEAR, Président.

Salle du Comité Exécutif du Parti Unioniste de Reconstruction DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Au coin des rues Royale et Douane.

Les assemblées régulières de ce Comité ont lieu tous les MERCREDIS SOIR, à sept heures et demie.

GEO. A. FOSDICK, président. T. L. MAXWELL, secrétaire. 24 mai—

Cognac. Cognac.

En douane et en magasin, à vendre par les soussignés:

[illegible]

Voir MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 23 rue Bienville. 23 juil—7t PP

Vins en caisses.

3000 CAISSES de 12 et 24 1/2 bouteilles vin rouge et blanc Eagle Brand et Julien Medoc, Château Haut Brion, Laffitte, Sauterne Grave, Château Yquem, &c.

A vendre par Voir MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 23 rue Bienville. 23 juil—7t PP

Bouchons. Bouchons.

250 BALLES BOUCHONS assortis, pour les ré[illegible] bouteilles, convenables pour marchands de bière.

A vendre par Voir MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 23 rue Bienville. 23 juil—7t PP

Vins en barriques

150 BARRIQUES Vin rouge St. Blaise Soul [illegible]

A vendre par Voir MAIGNAN & LABORDE, 21 et 23 rue Bienville. 23 juil—7t PP

Fruits, Conserves, Sardines, Salaisons, &c.

20 CAISSES de petits pois, [illegible] truffes, Cerveau [illegible] Maquereaux [illegible] Sardines [illegible]

A vendre par Voir MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 23 rue Bienville. 23 juillet—7t PP

Pâtes d'Italie, Pâtes d'Italie.

200 CAISSES Macaroni, Vermicelle, Pâtes assorties.

A vendre par Voir MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 23 rue Bienville. 23 juil—7t PP

Saucissons de Lyon.

1 CAISSES Saucissons de Lyon.

A vendre par Voir MAIGNAN & F. LABORDE, 21 et 23 rue Bienville. 23 juil—7t PP

Vermouth. 'Noilly Pratt & Co.'

400 CAISSES Vermouth, Noilly Pratt & Co.

A vendre par Voir MAIGNAN & F. LABORDE. 23 juil—7t PP

PAUL ADOUE & Co.

28 RUE TOULOUSE.

Vins.

[illegible]

Eaux-de-Vie.

[illegible]

Divers.

50 futs vermouth Noilly Pratt & Co garanti; 50 caisses do do; 50 futs absinthe Ed. Pernod do; 50 paniers vins Bourbon Whisky; 12 caves et fer pour 30 [illegible]; 12 do do 36 do.

A vendre en douane, ou droits payés par PAUL ADOUE & CO. 2 juil—1m

AVIS AUX FABRICANTS DE CIGARES.

22 BALLES TABAC de la Havane. TRIPES et CAPES (Vuelta Abajo).

Reçues par le dernier arrivage — A vendre au gré des acheteurs.

— AUSSI —

80 boîtes THÉ noir et vert.

A vendre par LANOS & ROBIN, No 8 rue St Louis. 28 juin—1m

Vin de Bordeaux.

En débarquement des navires MARIE et CADICHONNE.

100 barriques VIN rouge pour familles. —En douane AMERICA— 125 barriques VIN rouge pour familles.

A vendre par QUEYROUSE & BOIS, Aux Magasins coin Bienville et Vieille Levée. 7 juillet—1m

A. SORRE,

80 RUE DE CHARTRES

Reçu par le steamer DARIEN les dernières nouveautés de Paris.

A VENDRE EN GROS

IMITATION et [illegible] Dentelles entre-deux, barbes, fleurs pour chapeaux, RUBANS [illegible], FILETS invisibles, barbes et dentelle, GLANDS de passementerie [illegible], BOUCLES d'oreilles [illegible], MITAINES [illegible], EVENTAILS, [illegible], BOUCLES et parure de [illegible], CHAPEAUX paille et crin, pour 1 [illegible].

Un choix d'ombrelles [illegible]

A. SORRE.

Note.—Chaque mois je reçois un grand assortiment de nouveautés de Paris. 25 juil—

Family's Chartres Coffee

Avis aux familles, aux cafés et aux restaurants.

CAFÉ torréfié et concassé suivant la méthode de Chartres (France) garanti pur et de première qualité.

Commandes livrées dans toutes les parties de la ville.

LEGROS & Co, Rue des Français, 7.

Dépôts dans tous les quartiers de la ville. 14 juil—1m PP

OFFICIEL

Bureau des Commissaires de la dette consolidée, Nlle-Orléans 19 juillet 1867.

ATTENDU que les Commissaires de la dette consolidée ont eu pour [illegible] des VINGT PIASTRES [illegible]

[illegible] Secrétaire. 19 juil—1m—ven et dim.

Maison à louer

A long terme, en totalité ou en partie, à de bonnes conditions, à un bon locataire, pour le 1er Octobre prochain.

Cette maison, située rue Royale Nos 121, 123, 125, entre St Louis et Toulouse, consiste en 3 magasins, dont 4 boutiques vitrées au rez-de-chaussée, 30 chambres dont 20 à feu, 9 en bas, 21 en haut; belle salle à manger pour 30 couverts; larges corridors; aussi cabinets de toilette, dépenses, cuisines, [illegible], installations de gaz et d'eau. La maison a 3 étages carrés, et 6 cabinets. Il y a une deuxième cuisine. Nous louons.

De cette maison, le haut est convenable soit pour hôtel, soit pour pension bourgeoise soit pour une grande famille, ou bien pour tout autre emploi exigeant un grand local.

S'adresser, sur les lieux, à M. Théodore DAUPLOUS. 25 juil—12f

A louer

L'étage inférieur de la maison No 77 de la rue des Remparts et [illegible] chambres, cuisine, cour et chambres à domestiques [illegible] S'adresser à FOSTER & Co, rue Gravier No 170. 2 juillet—tf

A louer,

La belle résidence, portant le No 34 rue Esplanade, entre Chartres et Levée.

S'adresser sur les lieux ou au No 57 rue de Chartres. 23 juil—1f

A LOUER.

Une jolie MAISON de résidence, à étage, avec dépendances, grande citerne, jardin et cour carrelée, contenant quatre pièces au rez-de-chaussée, et située au coin des rues Dumaine No 429, entre Tonti et Rocheblave. S'adresser à NARCISSE FRÉCHOU, 270, rue Poydras, ou au marché à la viande du Second District. 28 juin—1m

GROCERIE A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART

GROCERIES. Pour les conditions s'adresser chez MM. F. AVET & CAMBON, No 41, rue Vieille-Levée. 28 juil—3

POUR BORDEAUX.—Départ le 1er août, 25 juillet 1867—La barque française CADICHONNE, capitaine Domecq, partira positivement ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour passage de chambre, ayant de beaux emménagements, s'adresser chez WM GOLDENBOW & Co, rue du Camp, ou chez OSCAR BERCIER & CO, No 80 rue des Magasins. 28 juil—2f

AVIS aux DROGUISTES, PHARMACIENS, CONFISEURS, &c.

500 caisses divers modèles Eaux de Senteur à l'essence [illegible]; 10 bonbonnes Eaux de roses. Marchandises de France [illegible]. Parfumeries, Extraits, Eaux de Cologne, Savons, &c. [illegible] Conditions libérales aux marchands en gros et aux [illegible].

19 juin—3m Mme A. DOUSSAN, rue de Chartres, 30